



COMMUNE
DE
DULLY

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE – DEMANDE DE DEROGATION

(Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP du 01.01.2023)

Situation : Chemin d'Es Grands Champs 26 – 1195 Dully

Parcelle : n° 64

Propriété de : Patrick Mimram

Requérant : Florian Cupelin – Mathieu Ruchat SA

Objet (s) : Abattage d'un cerisier du Japon de 25 cm de diamètre se trouvant à proximité de la dépendance.

Abattage d'un cyprès d'Italie de 25 cm de diamètre se trouvant dans un bosquet au sud-ouest de la maison principale à la limite de la propriété

Ces deux arbres sont secs et doivent être abattus.

Sur la base du préavis positif de l'AGFORS du 27 juin 2024 et conformément à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRPNP entrée en vigueur le 01.01.2023, la Municipalité préavise favorablement la demande de dérogation sous condition que ces abattages soient compensés par de nouvelles plantations d'arbres de caractéristiques durables.

Date de la requête : 21.06.2024

AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS : du 15 août 2024 au 15 septembre 2024

Dully, le 13 août 2024

Municipalité de Dully
Le vice-syndic La secrétaire adj

K. Müller

V. Jaquiéry

